

VERS UNE ALLIANCE VERTE DE L'ÉTAT ET DES COMMUNS



Par **JONATHAN PIRON** | Coordinateur du pôle prospective pour Etopia et professeur de relations internationales contemporaines à Helmo (Liège)



Et **SAMUEL COGOLATI** | Député fédéral à la Chambre des représentants et auteur d'une thèse de doctorat en droit sur les communs (KU Leuven)

À qui appartient l'air que nous respirons ? L'eau qui s'écoule naturellement ? Les graines et semences naturelles, etc. La réponse qui coule de source serait : à tout le monde et à personne. C'est un peu le sens traditionnel donné aux "biens communs". Mais si nous élargissons à de nouvelles notions, tout aussi importantes et plus complexes, comme le génome humain ou les logiciels libres, nous commençons à réfléchir à une toute autre organisation de la société : celle où c'est l'usage qui remplace la notion de propriété, qu'elle soit publique ou privée. Nous arrivons ici dans l'institution des "communs" ("commons") pour gérer des ressources de manière démocratique.

Cet ouvrage aura tenté de rassembler diverses initiatives politiques très concrètes, de Philippeville en Wallonie jusqu'au Parlement européen, qui ont fondé ou tentent de fonder de nouvelles institutions du commun, de véritables alternatives au contrôle public classique et à l'organisation du marché. Du local au global en passant par le régional, les témoignages mis

CONCLUSION

en avant auront pu éclaircir le sujet et montrer son fort ancrage humain. Ce qui transparaît également, au sein des communs, ce sont les traces du temps long. Loin d'être une nouvelle institution, les communs trouvent leurs origines loin dans l'histoire humaine. L'avènement de l'État centralisé et du capitalisme auront raison des premiers communs. Cette parenthèse n'aura toutefois jamais été complète. Les communs semblent d'ailleurs renaître aujourd'hui.

Il reste que le processus reste mal compris et peu connu. Un effort réalisé dans cet ouvrage a été de démythifier les communs. Une erreur est souvent de faire un lien entre les communaux de l'Ancien régime et les nouveaux communs. Les communaux n'ont pas été gérés de manière démocratique. Fermés, cloisonnés dans chaque village, ils existaient au sein d'un système fort peu démocratique. Aujourd'hui, la dynamique nouvelle est celle de leur ouverture. La volonté a donc été de parler des communs et du commun. Biens publics mondiaux et communs mondiaux sont différents et véhiculent des effets différents. En reprenant ce qui paraît le plus intéressant dans la démarche d'Elinor Ostrom (1933-2012), première femme à obtenir le Prix Nobel d'économie en 2009, il émerge que les communs sont avant tout des espaces institutionnels, à l'intérieur desquels on définit collectivement et de manière autonome un certain nombre de pratiques pour gérer une ressource partagée sur le long terme. *Le commun est affaire d'institution*. C'est un acte, une activité concrète ou spécifique. L'échelon local ou global de l'action importe peu. Ostrom a aussi bien écrit au sujet de comment les bergers de villages suisses protégeaient leurs pâtures pour des générations, ou du climat et de l'Internet. Il n'y a donc pas de commun qui coule de source, défini de manière théorique, qui existe sans communauté ou qui ne soit pas institué. Tous les communs, comme institutions, mettent en œuvre ce principe d'action collective.

Que signifie dès lors la notion d'institution, d'instituer ? L'intention est claire : il faut inventer, pour produire de nouvelles règles. Le plus important, dans le commun, c'est cette activité qui voit le collectif définir des nouvelles règles qui engagent collectivement. C'est un lien vivant entre une chose, une place, un théâtre, un lieu culturel, des processus naturels, la biodiversité, etc. Ce n'est pas la liste des choses qui peuvent être prises en charge par le collectif. C'est le lien entre un objet et le collectif d'hommes qui le prend en charge. C'est un processus normatif et non pas factuel. On ne se trouve

pas ici dans un espace d'inappropriation mais dans un espace qui repense l'usage. On distingue, au final, usage et propriété. Les différentes histoires qui parsèment ce livre mettent d'ailleurs bien en avant l'idée que l'usage ne veut pas dire consommation mais promeut une autre idée, celle de « veiller sur », de « protéger », de « prendre soin » et de le faire avec la communauté.

Nous percevons donc bien le lien direct entre cette définition des communs et le principe de la démocratie politique. Un commun au sens institutionnel requiert un gouvernement démocratique, un auto-gouvernement. Le lien est clair, franc, entre l'institution et le mode de gouvernement. Ce qui est décisif, ce n'est pas le type de bien, le régime de propriété, mais bien le mode de gouvernement. C'est pourquoi il faut parler du « commun », comme signifiant le principe même de la démocratie, poussé à l'extrême.

C'est en ce sens que les communs rejoignent l'objectif de radicale-démocratie, qui est un pilier de l'écologie politique. Les démocrates radicaux appellent à la fois à repenser les moyens de favoriser la participation populaire au processus de prise de décision. De plus, s'ils partagent une préoccupation égalitaire avec les sociaux-démocrates, ils mettent davantage l'accent sur la diversité des luttes sociales. Les communs ne sont pas seulement des ressources de sondage commun, mais aussi un ensemble de pratiques et de normes sociales co-décidées de manière autonome (Ostrom). Les communs ne sont pas seulement un modèle alternatif de production économique, mais peuvent aussi inspirer de nouveaux principes démocratiques. Comme le disent Pierre Dardot et Christian Laval, les institutions gouvernantes ne font pas partie des communs, elles sont constitutives des communs.

Pour rappel, ce qui caractérisait les études d'Ostrom était sa méthode profondément empirique, basée sur les faits, des études de cas, et non des idées préconçues (comme la tristement célèbre "Tragédie des Communs" qui assumait que chaque être humain était par nature égoïste, guidé par ses seuls intérêts personnels). A notre modeste niveau, nous avons également voulu rendre hommage à l'héritage d'Ostrom en mettant en lumière des exemples concrets de contributions politiques à l'émergence de nouveaux communs au sein de nos villages, villes, régions, forêts mondiales, océans...

CONCLUSION

La première partie consacrée à l'échelon local a clairement mis en évidence le rôle de premier plan occupé par les villages et les villes. Les communes ou municipalités sont des incubateurs d'innovation, de transformation, permettant de passer à un nouveau système économique. Mais des contraintes, des freins, existent notamment de par la configuration des centres urbains. Droit, mondialisation, etc. sont des blocages à dépasser. Il faut donc refonder la démocratie en créant des formes d'auto-gouvernement en entrant non seulement dans les pouvoirs mais aussi en transformant les institutions locales (participatives et directes).

Les communes peuvent être le tremplin d'une transformation de la vie sociale, économique et politique. Il faut cependant qu'il y ait une réappropriation par les habitants. Cette réappropriation est peut-être déjà en cours. Dans une étude réalisée avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, Oikos, le centre de recherche flamand en écologie politique, démontrait le fort accroissement des projets citoyens en Flandre au cours des dix dernières années. Nous avons aujourd'hui dans nos sociétés un décuplement des initiatives citoyennes orientées vers les communs. Il y a dix fois plus d'initiatives organisées vers les communs qu'il y a dix ans. Une étude de Tine de Moor fait le même constat pour les Pays-Bas. Le même processus est en cours en Catalogne.

Il reste que créer un commun reste une entreprise difficile, tout comme, sinon plus, son maintien dans le temps, et ce pour plusieurs raisons. Déjà, la difficulté de ces expériences est double : comment la municipalité ou les municipalités acceptent-elles de se dessaisir d'un certain nombre de leurs prérogatives et de les transférer à des collectifs citoyens ? L'objectif est de produire du bien commun urbain. Sur quoi arrivent-elles ou pas à se dessaisir ? Et quel est le modèle économique viable pour offrir ces services ? Ensuite, les communs font face au problème habituel du besoin en capital de départ, aussi bien économique que social. Que ce soit pour créer un potager collectif ou un habitat groupé, les besoins sont importants et empêchent souvent un commun de se développer voire de s'installer durablement dans le temps et dans l'espace. Trop souvent, encore, les initiatives restent hyper-locales, concentrées à l'échelle d'un quartier et dépendantes de la motivation de quelques individus, motivation ayant tendance à s'étioler au fur et à mesure du temps.

La ville contemporaine n'est plus seulement un espace local. Le capital n'est plus localisé, nationalisé mais bien transnational. Les échanges, les flux, les partages transcendent les limites urbaines. La ville devient finalement le foyer où ces transformations sont possibles. Les interactions entre les autres acteurs, le privé et le public, sont donc constantes. Il est nécessaire, dès lors, de les prendre en compte, l'émergence des communs n'étant pas possible sans repenser le poids et l'implication de ces deux sphères.

Force cependant est de constater que différentes façons de voir le problème existent : pour Dardot et Laval, il n'y a guère de place possible pour la sphère du privé, du marché. Pour d'autres, comme nous avons pu le lire ici, cette implication du privé doit être possible mais tempérée par une réforme du marché. Pour d'autres enfin, une piste doit être de dépouiller l'État en faveur du commun.

Que faire ? Si nous voulons empêcher la catastrophe du réchauffement climatique, devons-nous donner la priorité aux gouvernements, aux entreprises privées ou aux citoyen-ne-s ? Si nous prenons le temps de revenir à Ostrom et aux penseurs de l'écologie politique comme André Gorz, nous pouvons en fait voir des complémentarités entre le privé, le public et le commun. Mais même dans ce domaine, des antagonismes et des tensions subsistent. Pour certains, le risque est d'avancer vers une Big Society à la David Cameron, dans laquelle l'État se désengage, ce qui serait une catastrophe sociale. Cheval de Troie du néolibéralisme, les communs seraient une nouvelle adaptation du système face à une menace externe. L'absorber permettrait de résoudre le conflit. Or, comme nous le savons, les services publics ont toujours leur rôle à jouer. Pour le capitalisme, la valeur est dans le marchand. Toutefois, ici, le régime de valeur des communs est contributif. Il s'agit de passer dans un régime de reconnaissance basé sur la contribution. La philosophie de l'économie contributive amène aussi une nouvelle réflexion sur le partage de la valeur créée. Une piste pourrait être, dès lors, la redéfinition des droits fondamentaux vis-à-vis desquels une injonction existe par rapport à l'État et à son obligation à assurer son existence et à assurer la protection de ses citoyens. Bref, la promotion des communs doit être une opportunité pour repenser le contrat social autour des enjeux de solidarité et de durabilité. Nous voulons en tous cas faire le choix de ne pas négliger, dès le départ, l'incroyable potentiel de la coopération entre citoyen-ne-s et donc de promouvoir le commun

CONCLUSION

dans toutes nos politiques vertes de redistribution, de climat, de transition énergétique, de redéploiement, de solidarité digitale, de construction européenne, de défense des droits humains.

Repenser le rôle de l'État est donc un préalable. Différentes visions s'affrontent. La querelle porte souvent entre les « étatistes » et les « anarchistes ». Une troisième voie est cependant possible, insistant sur le croisement de ces deux fédérations, pensées sur des bases différentes. D'une certaine manière, une piste est celle d'une polyarchie (Robert A. Dahl). Le sens de « de nombreux gouvernements » combine des types de gestions publiques différentes, dans une combinaison qui remet en cause le fonctionnement de la souveraineté étatique. Ce qui importe, dans l'État et le marché, ce n'est pas le régime ou le marché mais le fait que les structures de pouvoir permettent l'exercice d'un monopole. Avec cette polyarchie, un nouvel état de fait se met en place, permettant la contestation de ce monopole.

La question principale est donc la suivante : plutôt que de définir les biens qui font partie de la sphère privée, publique ou commune, comment définir plutôt les limites et rôles de chacune des sphères ? Quelles sont leurs compétences et responsabilités respectives ? Et comment s'équilibrent-elles entre elles ? Ne soyons pas naïfs : l'État et le marché ont jusqu'alors principalement représenté des menaces de commodification ("enclosure") et de pollution ou dégradation du commun. En revanche, tout comme la société ne peut évoluer vers le tout au marché ou le tout à l'État, le tout au commun n'est pas la seule voie d'avenir proposée par l'école d'Ostrom : certaines compétences et responsabilités continueront et devront continuer à dépendre en partie, de la sphère publique, voire de la sphère privée. Néanmoins, ces sphères vont devoir se transformer de manière fondamentale afin de répondre aux défis futurs, à savoir les tensions économiques, sociales, politiques et écologiques. Ostrom parlait, elle, de polycentrisme : c'est-à-dire l'existence de plusieurs centres décisionnels dans un même espace. Ces unités, autonomes, prennent en compte les autres, et sont interconnectées à travers des relations de coopération, mais aussi de conflits. À l'inverse d'une hiérarchie monocentrique (pensez, par exemple, au modèle du capitalisme de surveillance), un système polycentrique à la Ostrom implique des solutions plus dynamiques, durables, démocratiques, flexibles, et ancrées dans le réel (les écosystèmes), entre

communs, gouvernements et entreprises privées.

Il n'y a pas de solution toute faite. Mais le polycentrisme peut en tous cas nous inspirer dans l'institution de nouveaux communs. Le vœu que nous formulons à la fin de cet ouvrage collectif serait que l'État devienne un facilitateur de communs, notamment en aménageant l'accès des *commoners* aux ressources juridiques qui leur sont nécessaires. Par exemple, en droit, des initiatives comme les *Community Land Trust* restent compliquées. Introduire des communautés d'habitat qui distinguent le foncier du bâti est une piste. Les cahiers des charges peuvent aussi être modifiés pour faciliter l'émergence des Communs. De même que des modes de gestions communaux plus ouverts à la promotion des communs au niveau local.

Un autre enjeu à solutionner est celui de la rémunération du travail génératif. Aujourd'hui, la valeur est payée par l'extraction. Pour parvenir à ce recalibrage des sphères et à l'émergence des communs, la réflexion doit s'organiser autrement. La création de financements circulaires y aide. De nouveaux mécanismes doivent donc émerger, notamment autour de circuits économiques courts à un niveau supra-local pour soutenir les initiatives émergentes et assurer leur pérennité. Ainsi, plutôt que de faire un achat public compétitif (public-privé), non holistique et non systémique, pourquoi ne pas avoir un financement pour l'impact par tout le monde ? Un protocole de « l'état écologique » définirait les effets et impacts sur les critères de durabilité. Tandis que l'émergence d'un État social-écologique en calibrerait les effets sur les systèmes de solidarités. L'idée est bien d'avancer désormais sur les externalités positives non encore financées aujourd'hui.

L'autre nécessité serait également de voir comment créer de l'emploi localisé avec les communs. En ajoutant une monnaie complémentaire qui reste dans la région, la communauté augmente la possibilité de maintenir et de créer des emplois locaux durables. De même qu'il devrait être désormais possible de proposer des activités économiques alternatives. La structure publique, rénovée, devient clairement facilitatrice, enlevant les blocages, aidant les *commoners* à porter leurs initiatives et veillant à ce que l'initiative soit porteuse de sens pour la société la plus large possible.

La deuxième clef à engager est celle de l'institutionnalisation du soutien

CONCLUSION

public au commun. D'où notre appel à une nouvelle alliance verte de l'État et des communs. Comme le soulignait Ostrom, un commun ne peut pas exister sans le droit des *commoners* d'élaborer leurs propres institutions, et donc l'aval des autorités publiques (il s'agit là du fameux septième "principe de conception" des communs, selon elle). La question de l'institutionnalisation publique des communs se pose donc aussi dans la sphère politique. Celle-ci est nécessaire, le danger étant de rester dans l'affectif. L'objectif étant de mieux protéger l'institution du commun dans la durée, face à la privatisation galopante de l'espace public. Un soutien public qui reconnaît la vraie valeur sociale, écologique, humaine, portée par ces initiatives citoyennes est donc crucial pour les écologistes !

Il est pourtant nécessaire de reconnaître qu'une autre difficulté vient de la crainte (souvent légitime) des *commoners* eux-mêmes vis-à-vis des autorités publiques, longtemps considérées (à juste titre, d'ailleurs) comme des sphères dominantes et prédatrices du commun. La confiance doit être renouée et ce n'est pas chose facile ! Dans la pratique, les demandes de soutien public aux communs sont, encore, excessivement faibles. Souvent, celles-ci portent sur des petits points, autour d'un phénomène micro-local, de quartier.

Un autre écueil est celui du manque potentiel de diversité au sein des institutions autonomes des communs. Supposons qu'un groupe écrive dans une charte d'un commun, partageant les terres, que celles achetées par le collectif ne peuvent être données qu'à des hommes blancs âgés de 25 à 35 ans ? Il serait important que l'État intervienne pour dénoncer cette discrimination. Bref, un enjeu est le travail complémentaire entre les communs et les garanties de base de l'ordre public pour fabriquer des chartes d'engagement réciproques dans une société émancipée.

Il reste qu'un gros travail de popularisation reste à faire. Les *commoners* doivent monter en puissance et occuper plus de place dans l'espace public. Or, pour le moment, nombre d'entre eux sont le nez dans le guidon. Au mieux, certains ne savent s'impliquer que dans des échanges d'expériences. Deux actions doivent dès lors être soutenues : systématiser les besoins et demandes des *commoners* (autour des communs fonciers, logiciels de partage, etc.) mais aussi mettre en place des chambres professionnelles de *commoners*, pour que leurs demandes soient formalisées et que leurs

besoins soient connus (que ce soit en capital de départ, ou bien un local à disposition). Quand des cahiers de doléances sont alors rédigés, une autre démarche doit être celle de la construction des alliances pour s'adresser aux autorités diverses, afin de faire aboutir les demandes. C'est dans ce cadre qu'il serait possible sinon probable de voir surgir des militants réclamant des nouveaux engagements et cadres politico-juridiques tels que des chartes des communs. Le travail à venir doit donc être de systématiser et de mettre en place cette nouvelle coalition entre l'État et les communs. Dans ce cadre, la société civile devient une société des communs. Au niveau de l'État, les associations ne sont plus hiérarchisées verticalement mais s'inscrivent aussi dans une démarche facilitatrice horizontale. L'État stimule la création de communs dans la société civile. La situation ne serait plus celle du vieux modèle de l'État social, où les citoyens sont des consommateurs de services publics. L'évolution serait dans des formes de collaborations public-commun ou public-social. Des Partenariats Public-Commun (PPC) seraient lancés, ouvrant de nouvelles brèches dans le fonctionnement classique binaire du marché et de l'État.

Nos sociétés se trouvent au début d'un mouvement, qui se répand vite. Nous avons montré à travers les chapitres de ce livre que tous les secteurs et niveaux de pouvoir sont concernés par les communs. Un vrai récit alternatif est en train de se former autour de ces projets autonomes et durables, avec des citoyen-ne-s qui les portent activement. Certes, tout n'est pas rose, certains communs peuvent échouer, tandis que d'autres peuvent être portés par des stratégies peu vertueuses, mais un nouveau récit politique est en train de se constituer à travers l'essor des communs. Et dans cette histoire, la dimension écologique est une clef sans oublier aussi l'inclusion de la dimension sociale.

Le mouvement des enclosures a commencé en Angleterre à la fin du Moyen Âge au XVI^e siècle. Des communs ruraux et traditionnels desquels dépendaient pour leur survie des communautés de paysans, étaient clôturés en parcelles et convertis en propriété privée individuelle. Cette vague de privatisation profitait à l'émergence de la société capitaliste en visant le profit maximal, aux dépens du paysan anglais ainsi prolétarisé, contraint de quitter ses terres. Et cette vague était rendue possible grâce aux milliers d'*acts of enclosure* votés par le Parlement en Angleterre au cours du XVIII^e siècle.

CONCLUSION

Aujourd'hui, face à l'effondrement de la société capitaliste et aux crises sociale, environnementale, sanitaire, climatique, nous avons une opportunité historique d'inverser le cours des choses et de promouvoir non seulement la défense des derniers communs encore existants, mais aussi l'essor de nouveaux communs à travers nos continents. Cette contre-histoire des communs ne sera rendue possible qu'avec l'aide d'un État social-écologique fort. Quand un système complexe est en crise, les solutions développées par divers individus et communautés ne sont pas nécessairement en adéquation avec les principes de la société dominante. C'est souvent là que se trouvent les racines des systèmes durables à venir. S'il est possible d'analyser les changements et innovations qui ont amené à un nouveau système, on peut anticiper/accompagner ces changements de manière positive. Les communs représentent pour nous la nouvelle matrice de ce système écologique, pour peu que les principes démocratiques, sociaux et durables soient protégés et encouragés. À tous les niveaux, il revient à chaque responsable politique de s'en assurer !